



CHI - CORTE – TATTONE

Tarifs 2021 – FAM

Le prix de journée de la section « Hébergement » habilitée au titre de l'aide sociale de la Collectivité de Corse, qui est applicable au FAM du CHI Corte-Tattone, est fixé à compter du 1^{er} juin 2021, comme suit :

Section	Journée TTC
Hébergement	133.17 €

Ainsi, pour un mois de 31 jours, le reste à charge pour un résident est de 4 128.27 €.

En cas d'absence du résident pour congés ou maladie, le prix de journée « Hébergement » facturable est le prix de journée applicable diminué du montant du forfait hospitalier.

Le Directeur Général des Services et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Pour en savoir d'avantage et connaître les modalités pour une prise en charge par l'Aide Sociale, contact : 04.95.47.29.29